



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 35.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	28		
Qui ont pris part à la délibération :	18	Pour :	17
		Contre :	0
		Abstention :	1 (Mme ALEXANDRE)

Date de la convocation : 15 mai 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt deux mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. M. THOMAS. Mmes ALEXANDRE. DENES. VERNIER.

Pouvoir : M. PEGOURIE à M. GADEN.

Absents excusés : MM. IGOUNET. PEGOURIE. POUVILLON. RICAUD. VALMY. Mmes ESTAUN. FABREGAS. FOISSAC. OVADIA. SOULIER. VIGNE DREUILHE.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL : MODIFICATION DE DATE

Exposé :

Par délibération n° DEL-17-0509, concernant le dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail prévu par l'article L3132-26 du Code du Travail, le Conseil de la Métropole du 3 octobre 2017 avait donné un avis favorable aux ouvertures des commerces les dimanches 14 janvier, 1er juillet, 9 septembre, 2, 9, 16 et 23 décembre 2018.

Par délibération n° 95.2017 du 18 octobre 2017, le Conseil municipal d'Aucamville, s'était prononcé favorablement sur les dates d'ouverture dominicale des commerces proposées par Toulouse Métropole.

Cependant, en date du 15 mars 2018, le Conseil Départemental du Commerce (CDC) a indiqué la modification de leurs accords. En effet, au regard du succès commercial du « Black Friday » en novembre 2017, les commerçants ont exprimé

leur souhait de supprimer l'ouverture de leurs commerces le dimanche 9 septembre 2018, dimanche qui fait suite aux jours de la grande braderie de Toulouse, et de le remplacer par le dimanche 25 novembre 2018, dimanche qui suit le « Black Friday ». Ils considèrent que l'ouverture à cette date est plus favorable.

Par délibération n° DEL-18-0400, en date du 12 avril 2018, Toulouse Métropole s'est prononcé favorablement pour la modification du planning d'ouverture dominicale des commerces.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 3132-26 du Code du Travail,

Vu la demande du Conseil Départemental du Commerce en date du 15 mars 2018,

Vu la délibération n° DEL-18-0400 de Toulouse métropole du 12 avril 2018,
Entendu l'exposé de M. GADEN, Adjoint au maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'émettre un avis favorable sur la suppression de l'ouverture dominicale des commerces le dimanche 9 septembre 2018 et de remplacer ce dimanche par le dimanche 25 novembre 2018, pour l'ensemble des commerces de détail et pour les commerces de détail alimentaires dont la surface de vente est supérieure à 400 m².

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20180522-22052018_35-DE
Reçu le 31/05/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerar
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
30/05/2018

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E